

Les monnaies gauloises trouvées dans la Seine au Gué des Prés du Mée (Le Mée-sur-Seine, Seine-et-Marne)

Bertrand Debatty

▶ **To cite this version:**

Bertrand Debatty. Les monnaies gauloises trouvées dans la Seine au Gué des Prés du Mée (Le Mée-sur-Seine, Seine-et-Marne). Histoire et Archéologie du Pays melunais, 2016, 7, pp.7-16. hal-04015480

HAL Id: hal-04015480
https://paris1.hal.science/hal-04015480

Submitted on 5 Mar 2023

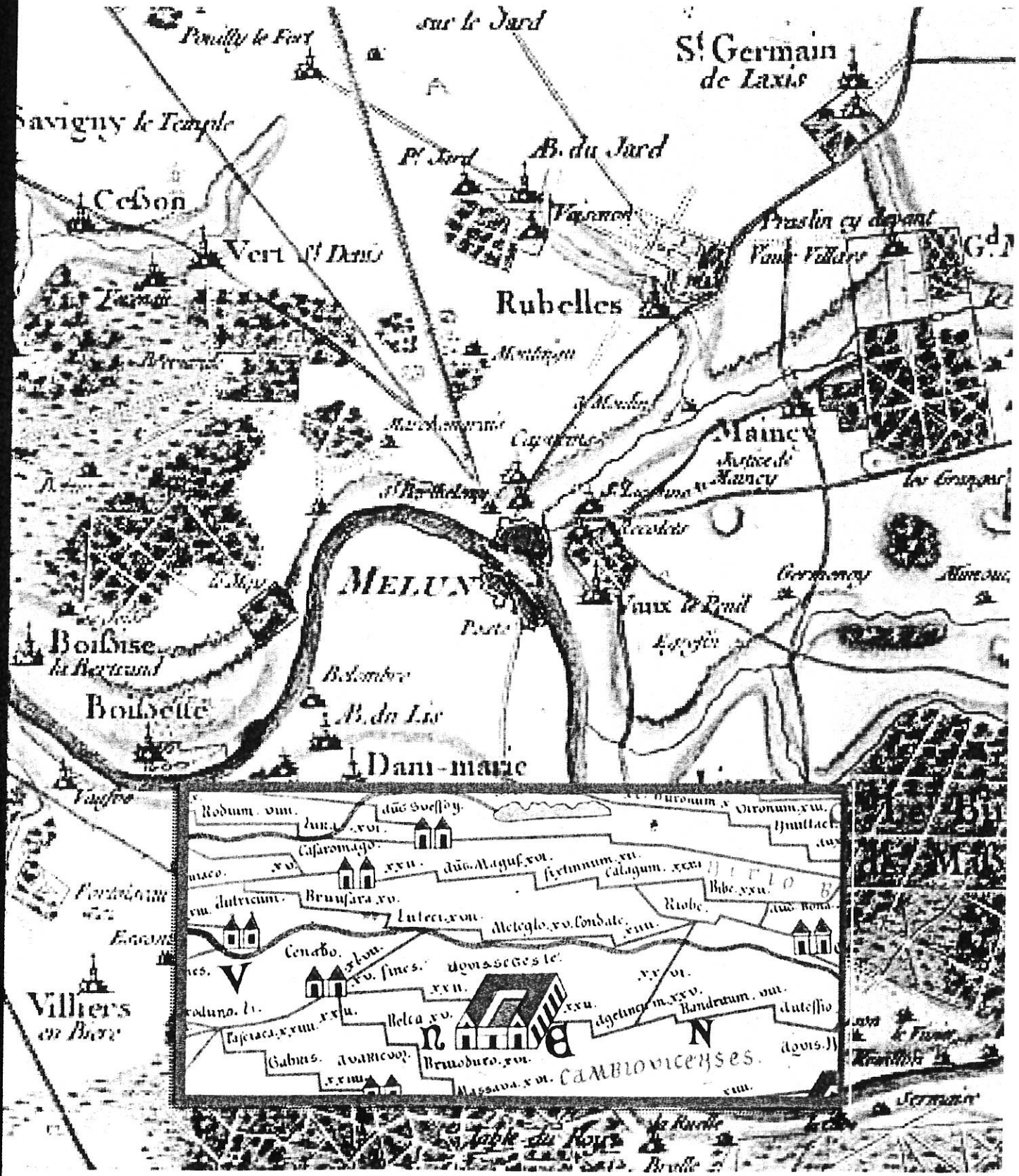
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° 7 - 2016

ISSN : 1779-0719

Histoire et Archéologie du Pays melunais



Groupe de Recherche Archéologique Melunais

Histoire et Archéologie
du Pays melunais
n° 7, 2016

LES MONNAIES GAULOISES TROUVÉES DANS LA SEINE AU GUÉ DES PRÉS DU MÉE (LE MÉE-SUR-SEINE, SEINE-ET-MARNE)

Par Bertrand DEBATTY

Mots clés : Bronze frappée gaulois, Dammarie-les-Lys, Gués de la Seine, La Villeneuve-au-Châtelot, Le Mèe-sur-Seine, Melun, monnaies gauloises, numismatique régionale, potins gaulois.

Résumé : L'auteur décrit un lot monétaire provenant du *« Gué du Mée, pont fluvial de la S.N.C.F. »*, découvert en 1963, à l'aide des photographies prises par Jean Gourbeix, se trouvant actuellement sur la base internet des Collections du Ministère de la Culture.

- **Introduction générale**
- **Contexte de la découverte**
- **Inventaire des monnaies gauloises photographiées du gué des Prés du Mée**
- **Synthèse**

Introduction générale :

La base internet *Collections* du *Ministère de la Culture* comporte onze clichés photographiques de Jean Gourbeix, datés de 1963 et référencés sous l'appellation générique *« Gué du Mée, pont fluvial de la S.N.C.F. »*[1]. L'article qui suit se propose, après des éclairages sur le contexte archéologique envisagé, d'identifier les monnaies gauloises figurées sur ces planches photographiques avant d'en donner une analyse replaçant la découverte dans son proche environnement.

Contexte de la découverte :

Les clichés de Jean Gourbeix se réfèrent aux travaux d'exploration archéologiques menés dans le lit de la Seine par deux lycéens melunais, Roland Baron et Michel Bonnafous, de 1958 à 1962. Ces recherches sont connues par trois brèves publications, deux manuscrits d'époque ainsi que deux recensions dans le *Corpus des trésors monétaires antiques de France* et la *Carte archéologique de la Gaule*[2]. Les jeunes

[1] Ces clichés sont détenus par la *Médiathèque de l'architecture et du patrimoine* du *Ministère de la Culture et de la Communication* – diffusion RMN. N^os^ AP63P01257-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67. [http://www.culture.fr/Ressources/Moteur-Collections2].

[2] *Publications :* CAVAILLER P. et. DESBORDES J.-M, « Dammarie-les-Lys et Le Mée », *Bulletin du Groupement Archéologique de Seine-et-Marne* (*BGASM*), 1, 1960, p. 51-2 ; CAVAILLER P. et DESBORDES J.-M., « Informations archéologiques : trouvailles », *BGASM*, 2, 1961, 1962, p. 79 ; CAVAILLER P., « Dammarie-les-Lys », *BGASM*, 4, 1963, 1964, p. 142-3. *Manuscrits :* BARON R. et BONNAFOUS M., *Liste des objets trouvés à Melun, Dammarie-les-Lys et au Mée (1958-1959)* [Archives départementales de Seine-et-Marne, Mdz 704] ; BARON R., *Le Gué des Prés du Mée à Melun. Situation, découvertes et utilisation* [suivi de *Contribution à l'étude du Gué des Prés du Mée : essai de reconstitution du Melun gallo-romain*], Jeunesses préhistoriques et géologiques de France, 1962 [archives SRA IDF ; l'exemplaire consulté est depuis longtemps séparé en deux parties, un ou plusieurs feuillets manquant entre elles]. *Recensions :* FOUCRAY B., *Corpus des trésors monétaires antiques de la France*, 9, *Île-de-France* (*TAF*), 1994, p. 99 et 101, n^os^ 44 et 48 ; J.-GRIFFISCH N., MAGNAN D et MORDANT C., *Carte archéologique de la Gaule (CAG). La Seine-et-Marne (77)*,

archéologues ont essentiellement procédé à des prospections, fréquentant de façon plus ou moins régulière durant cinq années trois gisements à Dammarie-lès-Lys et Le Mée-sur-Seine, et réalisant quelques sondages, de profondeur modeste, à proximité des berges, du côté du Mée[3].

Le secteur de découverte de 1958-59 nous intéressant[4] se situe près du pont du Mée – jeté sur la Seine en 1848-49 pour la voie ferroviaire de Paris à Lyon –, à la fois en amont du côté de Dammarie-lès-Lys, au débouché de la rue de la Fosse-aux-Anglais, et en aval du côté du Mée-sur-Seine, au bas de la rue du 8 mai 1945 (ex-rue Creuse). Dans ce secteur se trouve le *gué des Prés du Mée* tandis que le *second gué du Mée* est connu 969,60 mètres plus loin en aval ; la carte d'État-major du milieu du XIX^{ème} siècle signale un bac au niveau du *gué des Prés*[5]. Le mobilier monétaire trouvé du côté de Dammarie-les-Lys ne comprend pas de monnaies gauloises ; au Mée-sur-Seine, les monnaies décrites se répartissent en *« six monnaies romaines en bronze (non identifiées), une monnaie en argent de l'empereur Constantin, et un lot de monnaies des périodes médiévale et moderne »*, auxquelles s'ajoutent *« une tegula, un goulot d'amphore, un os travaillé, de nombreux débris de vases (poteries sigillées), deux styles en bronze, un bijou de type mérovingien »*[6]. R. Baron a envisagé l'existence au Mée d'une villa proche du gué, vu l'abondance des éléments de construction – *tegulae*, *imbrices*, fragments d'enduits peints rouge-violet, éléments architecturaux en grès et clous de charpente –, du mobilier céramique – céramique commune et, dans une moindre mesure, fine avec sigillée de La Graufesenque, Lezoux ou Argonne à molettes, et métallescente – et des déchets culinaires – ossements animaux provenant de suidés, bovins, volatiles et cervidés[7].

En 1964, P. Cavailler publie une liste de sept *« monnaies recueillies, avec beaucoup d'autres aujourd'hui dispersées, dans un gué de la Seine, près du pont ferroviaire reliant Melun au Mée et conservées par M. Vivien »* et indique qu'*« une seconde liste, plus importante, pourra sans doute être publiée »* ultérieurement, ce qui ne sera jamais réalisé ; la liste de 1964 comporte *« un potin gaulois anépigraphique attribué aux Leuques (B.N., 9181) »* – type au sanglier et à la tête humaine coupée –, désormais attribué aux Parisii, aux Bellovaques ou aux Rèmes[8].

Si l'on s'en tient aux publications qui viennent d'être citées, les prospections autour du pont ferroviaire du Mée n'auraient livré qu'une monnaie gauloise, ce qui est faible comparé aux dix individus signalés sur l'autre secteur de

---

2008, p. 483, n° 152 (Dammarie-les-Lys) et 820, n° 285 (Le Mée-sur-Seine).

[3] BARON R. 1962, p. 2-3.

[4] L'autre secteur prospecté est en bord de Seine, à Dammarie-les-Lys, près de l'ex-centre sportif du *Touring Club de France*, actuel complexe sportif municipal. La carte d'État-major [www.geoportail.gouv.fr], située entre 1849 – présence du pont ferroviaire – et 1859 – absence de l'écluse de Melun –, indique en ce lieu un bac liant Dammarie-lès-Lys à Boissettes. Le *gué de Boissettes* et le *second gué de Boissettes* sont également proches, espacés de 600 mètres, le premier mesurant 130,8 mètres de long et le second 50 mètres (VERDIER DE PENNERY P., « Les gués de la Seine et de l'Yonne de Nogent-sur-Seine et d'Auxerre à Paris. Contribution aux recherches archéologiques dans les régions que traversent ces cours d'eau », *Bulletin de la Société préhistorique française*, LVI, 1959, p. 745). Le matériel numismatique trouvé consiste en *« deux pièces gauloises en potin, trois monnaies sénones en potin, deux monnaies gauloises en argent, trois statères d'or, une monnaie en argent de la république romaine, une monnaie de la colonie de Nîmes, une pièce de César et Auguste, des monnaies de Néron, de Vespasien, d'Antonin le Pieux, de Gallien et d'Aurélien, deux monnaies de Constantin, dont l'une en argent, une pièce gallo-romaine en or non identifiée et tout un lot de pièces des époques médiévale et moderne (jusqu'au règne de Louis XV) »* auxquelles s'ajoutent *« un dé à coudre gaulois (?) »* et *« des fibules (dont l'une émaillée) »* (P. Cavailler et J.-M. Desbordes, *op. cit.*, 1960, p. 52).

[5] VERDIER DE PENNERY P., *op. cit.*, p. 745 ; R. Baron, *op. cit.*, p. 5-7.

[6] CAVAILLER P., DESBORDES J.-M., *op. cit.*, 1960, p. 52 ; BARON R., *op. cit.*, p. 2.

[7] BARON R., *op. cit.*, p. 8-13 et n.p. Daniel Jalmain a fait un vol aérien au Mée, sans pouvoir confirmer l'existence de cette villa. Il n'est pas certain que ces matériaux soient attribuables à un unique bâtiment ; si aucune trace de villa n'a été trouvée au débouché du gué, au Mée, il en existe une à proximité, du côté de Melun, sur le terrain du Conseil général (*CAG 77*, II, p. 851-2, 89*).

[8] CAVAILLER P., *op. cit.*, 1964, p. 142-3. MURET E. et CHABOUILLET A., *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, 1889 (*BN*), p. 212, n° 9181 ; H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises* (*LT*), 1892, pl. XXXVII, n° 9180 ; DELESTRÉE L.-P., TACHE M., *Nouvel atlas des monnaies gauloises*, I, *de la Seine au Rhin* (*DT* I), 2002, p. 51 et pl. VIII, n° 151. Un exemplaire figure dans la trouvaille de la Gare à Sens (A. Hure, *Le Sénonais aux âges du Bronze et du Fer. Les Sénons d'après l'archéologie*, 1931 (rééd. 1978), p. 248) et deux autres exemplaires sont conservés au Musée de Melun.

prospection, au niveau du complexe sportif de Dammarie-les-Lys.

Les monnaies gauloises photographiées sur les planches de la base *Mistral* ont donc l'intérêt de livrer un témoignage visuel scientifiquement exploitable et complémentaire des données précédemment acquises. Descriptibles par l'image[9], les monnaies du *gué des Prés du Mée* s'avèrent équivalentes en nombre à celles du complexe sportif évoqué et ont sur elles l'avantage d'éclairer quelque peu les autres découvertes de monnaies gauloises en contexte fluvial réalisées dans la région melunaise.

Inventaire des monnaies gauloises photographiées du gué des Prés du Mée :

Les planches photographiques AP63P01259 et AP63P01260 figurent respectivement l'avers et le revers de treize monnaies gauloises ; l'examen des photographies permet les identifications suivantes :

- 1) Potin anépigraphique à la tête joufflue de face[10] :

- *Avers :* tête de gorgone, de face, joues gonflées et menton proéminent, yeux ronds et nez triangulaire, les cheveux organisés en mèches verticales ; quatre globules autour du visage.

- *Revers :* cheval galopant à gauche et à la crinière représentée sous forme d'une série de points allongés ; au-dessous et au-dessus, gros globule avec un petit dedans ; devant, petit globule.

Il s'agit d'un type rare, avec une vingtaine d'exemplaires connus, répartis chez les Sénons – Noyen-sur-Seine (Seine-et-Marne) et Villeneuve-sur-Yonne-oppidum de Château (Yonne) –, Véliocasses – Épiais-Rhus (Val-d'Oise) (1) – et Bellovaques – Vendeuil-Caply (Oise) (4). Deux autres exemplaires proviendraient de l'Yonne et de la Marne. La tête du droit est héritée des monnaies siculo-puniques, sans doute via les oboles andécaves dites du Pont de Chaloire (DT S3453D) où le masque de Gorgone est similaire mais plus soigné ; au revers, le sanglier rappelle celui du potin à la tête d'indien. Le type est considéré soit comme antérieur à la Guerre des Gaules, compris dans la première moitié du I^er^s. av. J.-C., soit daté du troisième quart du I^er^ s. av. J.-C. Cette monnaie, parfois attribuée aux Parisii ou aux Suessions, pourrait bien en fait être sénone.

- 2) Bronze frappé *KOIIAKA*[11].

- *Avers :* anépigraphe. Buste à droite, avec torque perlé et coiffé de cinq mèches en arcs de cercle se rejoignant sur la joue en une pointe bouletée ; devant la bouche, de bas en haut, rosace (annelet entouré d'un cercle perlé) et arc aux pointes bouletées. Grènetis.

- *Revers : KOIIAKA.* Aigle à gauche, tête au bec crochu penchée en avant, pattes ployées et serres ouvertes, avec queue d'aronde. Au-dessus de l'aigle émerge un palmier stylisé à double rangée de palmes et deux régimes de dattes. Derrière l'aigle, de bas en haut, deux annelets pointés ; sous l'aigle, annelet relié à un point par une sorte de chaîne (serpent sortant d'un vase ?).

---

[9] BARON R. (1962, p. 29) cite onze monnaies gauloises trouvées au *gué des Prés* : 1 Catalaunes, 1 Meldes, 4 Sénons, 5 indéterminées. Une planche photographique de son rapport présente l'avers et le revers – en tirage inversé – de trois de ces monnaies. Une lacune du rapport consulté au SRA IDF a pu faire perdre quelques indications écrites et/ou planches photographiques.

[10] *LT*, pl. LV, n° D45 ; BLANCHET A., *Traité des monnaies gauloises* (*ABT*), I, 1905, p. 157, fig. 5 ; SCHEERS S., « Les monnaies des peuples belges portant une tête humaine de face », *Revue numismatique*, 13, 1971, p. 69-70, pl. V, n° 38 ; DELOR J.-P., *CAG. 89. L'Yonne*, II, 2002, p. 778, fig. 1218 ; DELESTRÉE L.-P., TACHE M. , *Nouvel atlas des monnaies gauloises*, II, *de la Seine à la Loire moyenne*, 2004 (*DT* II), p. 143, pl. XXV, n° 2650 ; DEPEYROT G., *Le numéraire celtique*, VI, *de la Manche au Soissonnais*, 2005, p. 147, pl. 4, n° 116.

[11] *BN*, p. 172-3, n^os^ 7490-2 ; *LT*, pl. XXX, n° 7490 ; PIETTE J., « Le site des « Grèves » à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube) », in : BRUNAUX J.-L., GRUEl K. (dir.), *Monnaies gauloises découvertes en fouilles*, 1987, p. 216 (fig. 3, III), 221 et 228-30 ; PIETTE J., « Les monnaies gauloises dans l'Aube », in : *Pré- et Protohistoire de l'Aube*, 1989, p. 245, classe III ; COLBERT DE BEAULIEU J.-B., FISCHER B., *Recueil des inscriptions gauloises*, IV, *Les légendes monétaires*, 1998 (*RIG*), p. 193-4, n° 110 ; *DT* II, p. 140, pl. XXV, n° 2634 ; DEPEYROT G., *Le numéraire celtique*, V, *Le centre parisien*, 2005, p. 105 et 113, pl. 4, n° 127 ; PIETTE J., DEPEYROT G., *Les monnaies et les rouelles du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot (Aube) (2^e^ s. av. J.-C. – 5^e^ s. ap. J.-C.)*, 2008, p. 123-5, n^os^ 1004-8.

Il s'agit d'un type monétaire rare avec une trentaine d'exemplaires recensés. Il est attribué aux Sénons avec un tiers de l'effectif global, présent à Fontaine-la-Gaillarde-La Grande Chaume (Yonne) mais absent de Sens-trouvaille de la Gare et Melun-14 avenue Thiers. Cinq exemplaires proviennent du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot (Aube), à proximité des Sénons. La datation proposée se situe, selon les auteurs, avant la conquête ou de la fin de la guerre de conquête à l'époque pré-augustéenne.

- 3) Bronze frappé *YLLYCCI* au S inversé, variante dégénérée à tête grossière[12].

- *Avers :* anépigraphe. Gros buste à droite, avec un annelet pointé pour l'œil, deux gros globules pour la bouche et une coiffure avec mèches en arcs de cercle terminées par de gros globules.

- *Revers : YLLYCCI.* Aigle à gauche, tête au bec crochu penchée en avant, pattes ployées et serres ouvertes, avec queue d'aronde et une aile recourbée pliée sur le corps avec rémiges. Derrière la tête, deux annelets pointés, croix aux extrémités bouletées et cantonnée de points, pentagramme aux pointes bouletées (S couché et annelet pointé sous la tête possibles).

Il s'agit d'un type monétaire relativement fréquent avec environ quatre-vingts exemplaires formellement recensés – il n'est pas systématiquement distingué des types proches – et qui s'inspire du type BN 7527 (tête au S), plus soigné et relativement courant, ainsi que de sa variante au S inversé, qui semble elle rare. Il est attribué aux Sénons où il est attesté à Sens-trouvaille de la Gare (4), Fontaine-la-Gaillarde-La Grande Chaume (1) et Melun-14 avenue Thiers (3). Proche des Sénons, soixante-dix exemplaires ont été identifiés dans le sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot. Le fait que ce type découle de prototypes et qu'il soit présent avec d'autres monnayages gallo-romains suggère une frappe relativement tardive.

- 4) Bronze frappé *PIXTILOS* à la louve et au lézard[13].

- *Avers : PIXTIL(os).* Buste féminin diadémé à gauche.

- *Revers :* anépigraphe. Louve à gauche et lézard au-dessus.

Un peu moins d'une centaine d'exemplaires sont recensés et ce monnayage est attribué aux Carnutes ou aux Aulerques. Une monnaie PIXTILOS a été découverte à Montereau-fault-Yonne, dans le lit de l'Yonne, avec de nombreuses monnaies d'époque romaine et, chez les Tricasses, aux confins sénons, trois monnaies PIXTILOS ainsi que vingt-et-une autres monnaies carnutes dans le sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot[14].

- 5, 6, 7 et 13) Potin à la tête d'indien et au cheval[15].

- *Avers :* Anépigraphe. Tête stylisée à droite, avec oreille marquée par un demi-cercle et les cheveux faits de six mèches longues courbes, bouletées à leur extrémité. Bourrelet périphérique.

---

[12] *BN*, p. 173, nos 7531-4 ; *LT*, pl. XXX, n° 7527 var. ; BLANCHET A., « Examen des monnaies gauloises et romaines recueillies à Sens en 1897 », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, XXI, 1904, p. 236-7, nos 5-7 ; HURE A., *op. cit.*, 1931 (rééd. 1978), p. 247, nos 6-7 ; PIETTE J. 1987, p. 217 (fig. 3, VI-VII) et 228-9 ; PIETTE J. 1989, p. 246 (classes VI-VII) ; *RIG*, p. 488-9, n° 320 var. ; *DT* II, p. 141, pl. XXV, n° 2637; DEPEYROT G. 2005, V, p. 115-9, pl. 5, n° 130 [confondu avec *LT*, pl. XXX, n° 7493]; PIETTE J., DEPEYROT G. 2008, p. 129-31, classe VI, nos 1235-1304.

[13] *LT*, pl. XXVIII, nos 7095-6; *RIG*, p. 350-2, n° 224g ; DEPEYROT G. 2005, V, p. 80-2, pl. 3, n° 84 ; *DT* II, p. 114, pl. XIX, n° 2466.

[14] La monnaie *PIXTILOS* de Montereau-fault-Yonne est de type *LT*, pl. XXVIII, n° 7078 - *RIG*, p. 351, n° 224e (GIARD J.-B., « La trouvaille de Montereau », *BGASM*, 18-9, 1977-8, p. 75). *Monnaies de La Villeneuve-au-Châtelot :* PIETTE J., DEPEYROT G. - 2008, p. 97-9 [les trois monnaies *PIXTILOS* sont de type *LT*, pl. XXVIII, n° 7058-*BN*, p. 351, n° 224b (un exemplaire) et de type *LT*, pl. XXVIII, n° 7064-BN, p. 351, n° 224c (deux exemplaires)].

[15] MURET E., CHABOUILLET A. - 1889, p. 171, nos 7412-21 ; La Tour 1892, pl. XXX, n° 7417 ; BLANCHET A. 1905, p. 359-60, fig. 319 ; PIETTE J. 1987, p. 218 (fig. 3, I-IV), 227 et 229-30 ; *DT* II, p. 141-2, pl. XXV, nos 2640-5 ; DEPEYROT G. 2005, V, p. 138-45, pl. 5, n° 145 ; PIETTE J., DEPEYROT G. - 2008, p. 112-9, nos 408-819.

- *Revers :* anépigraphe. Cheval fortement stylisé passant à gauche, avec la queue en forme d'esse et à l'extrémité bouletée ; plusieurs globules répartis dans le champ.

Ce type est extrêmement fréquent avec près de huit-cents exemplaires recensés. Chez les Sénons, il est connu à Villeneuve-sur-Yonne-oppidum de Château, Sens-quartier Saint-Paul et Noyen-sur-Seine, où de fortes quantités de potins des types LT 7417 et 7445 ont été découvertes. Ce monnayage est en revanche absent de Sens-trouvaille de la Gare, Fontaine-la-Gaillarde-La Grande Chaume et Melun-14 avenue Thiers. Le type monétaire est courant sur divers sites tels le sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot (411), Épiais-Rhus (37), Mézières-sur-Seine (Yvelines) (17), Vendeuil-Caply-Châtelet (15), l'oppidum de Bibracte-Mont Beuvray (Nièvre/Saône-et-Loire) (14), Gournay-sur-Aronde (Oise) (14), en forêt de Compiègne (Oise) (14), Estrées-Saint-Denis (Oise) (11), Lumigny (Seine-et-Marne) (3), au sanctuaire de Genainville (Val-d'Oise) (3), au Camp d'Amboise (Indre-et-Loire) (3), sur l'oppidum de Pommiers (Aisne) (2) et Cracouville-Vieil-Évreux (Eure) (2). Cette monnaie est datée selon les auteurs depuis le II^{ème} s. av. J.-C. jusqu'au I^{er} s. ap. J.-C. Sa fabrication est généralement attribuée aux Sénons – un atelier paraît identifié à Sens-quartier Saint-Paul – mais d'autres attributions sont proposées aux Aulerques Éburovices ou à la vallée de Seine, aux confins sénons et tricasses.

- 8) Bronze frappé *GIAMILOS/SIINV*[16].

- *Avers : GIAMILOS.* Buste à droite avec un torque et coiffé de mèches en arcs de cercles imbriquées et incluant des globules ovales. Grènetis.

- *Revers : SIINV.* Aigle à gauche, tête – à œil proéminent et bec proéminent et crochu – penchée en avant, pattes ployées et serres ouvertes, avec queue d'aronde et une aile courbe, où figurent les rémiges, pliée sur le corps. Au-dessus de l'aigle émerge un palmier stylisé à double rangée de palmes et deux régimes de dattes. Derrière l'oiseau, de bas en haut, deux annelets pointés et un pentagramme aux pointes bouletées.

Ce type est très fréquent avec environ deux-cent-cinquante exemplaires recensés. L'attribution aux Sénons est confirmée par les deux tiers de l'ensemble trouvés sur leur territoire, en particulier à Sens-trouvaille de la gare (108), à Melun-14 avenue Thiers (40) et à Noyen-sur-Seine (6). Cette monnaie est aussi connue au sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot-Les Grèves (37) et à Pétange- oppidum du Titelberg (Luxembourg) (26). Ce monnayage est présent à Alésia et donc antérieur ou contemporain de la Guerres des Gaules ; sa circulation se poursuit jusque durant le I^{er} s. ap. J.-C.

- 9) Potin à la tête casquée[17].

- *Avers :* anépigraphe. Profil casqué à gauche, le nez proéminent et l'œil formé par un globule.

- *Revers :* anépigraphe. Cheval fortement stylisé passant à gauche ; un globule devant et au-dessous du cheval ; trois globules au-dessus.

Ce type est relativement fréquent avec plus de deux-cents exemplaires recensés. Il est connu chez les Sénons à Sens (5), Auxon (Aube) (1), Bonnard (Yonne) (1), Senan (Yonne) (1) et Saclas (Essonne) (1). Cinq exemplaires proviennent également du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot. Les autres découvertes se concentrent surtout autour des départements de l'Aisne, de l'Oise et de l'Aube. Ce monnayage est attribué aux Sénons, par homotypie avec le revers du potin sénon à la tête d'indien et au cheval mais d'autres auteurs en

[16] *BN*, p. 174, n^{os} 7554-69 ; *LT*, pl. XXX, n° 7565 ; *ABT* II, p. 85, 122 et 360, fig. 321 ; SCHEERS S. -*Monnaies de la Gaule inspirées de celles de la République romaine*, 1969, p. 156-7 et pl. XI, 150 ; J.-B. Colbert de Beaulieu, *Traité de numismatique celtique*, I, *Méthodologie des ensembles*, 1973, p. 189 ; SCHEERS S. - *Traité de numismatique celtique*, II, *La Gaule Belgique*, 1977, p. 143, pl. XXVIII, 781; PIETTE j. - 1987, p. 216 (fig. 3, I), 221 et 228-9 ; PIETTE J. -1989, p. 245, classe I ; *RIG*, p. 291-2, n° 179 ; *DT* II, p. 140, pl. XXV, n^{os} 2631-2 ; DEPEYROT G.- 2005, V, p. 103-4 et 109-11, pl. 4, n° 123 ; PIETTE J., DEPEYROT G. - 2008, p. 123-4, classe I, n^{os} 954-90.

[17] *BN*, p. 170-1, n^{os} 7396-7400 var. ; *LT*, pl. XXX, n° 7396 var.; *DT* II, p. 142-3, pl. XXV, n^{os} 2647-8 ; DEPEYROT G. - *Le numéraire celtique*, VII, *La Gaule orientale*, VII, 2005, p. 66-70, pl. 1-2, n° 27 ; PIETTE J., DEPEYROT G. - 2008, p. 122, n^{os} 937-43.

font une production des Rèmes, datée de la première moitié du Ier s. avant J.-C.

- 10) Bronze frappé à la tête de face et au swastika[18].

- *Avers :* anépigraphe. Tête humaine de face dont le contour est fait d'un cordon perlé.

- *Revers :* anépigraphe. Swastika probablement sénestrogyre.

Ce type est rare avec une dizaine d'exemplaires connus et très peu en contexte archéologique. Il s'agit probablement de la première attestation du type chez les Sénons, sachant que le swastika peut également être dextrogyre. Un exemplaire est également décrit au sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot.

L'origine du monnayage est attribuée diversement par les auteurs aux Parisii ou aux confins des Bellovaques, Parisii et Véliocasses ; sa datation est réputée tardive.

- 11) Bronze frappé à l'aigle, à l'aiglon et au serpent[19].

- *Avers :* anépigraphique. Buste à droite.

- *Revers :* anépigraphique. Aigle à droite, une aile déployée, tenant un aiglon dans ses serres ; autour, croix cantonnée de globules, étoile à cinq branches et serpent.

Ce type, attribué aux Carnutes, est très fréquent avec environ deux-cent-cinquante exemplaires recensés, dont une trentaine à Orléans. Les découvertes sont en revanche peu courantes sur les sites sénons avec un bronze connu à Sens-trouvaille de la Gare, un autre à Fontaine-la-Gaillarde et un troisième au sud de Sens. Chez les voisins tricasses, cinq exemplaires ont été découverts au sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot-Les Grèves.

- 12) Bronze frappé à la légende *YLLYCCI* à la rosace[20].

- *Avers :* anépigraphe. Buste à droite, avec un torque perlé et coiffé de quatre mèches en arcs de cercles et aux extrémités bouletées ; devant la bouche, rosace.

- *Revers : YLLYCCI.* Aigle à gauche, tête au bec crochu penchée en avant, pattes ployées et serres ouvertes, avec queue d'aronde et une aile recourbée pliée sur le corps avec rémiges. Au-dessus de l'aigle émerge un palmier stylisé à double rangée de palmes et deux régimes de dattes. Derrière l'oiseau, de bas en haut, croix bouletées et cantonnées de points, deux annelets pointés, un Y bouleté et un pentagramme aux pointes bouletées. Globule sous le bec.

Il s'agit d'un type monétaire assez fréquent, avec environ cent-trente exemplaires connus. Chez les Sénons, des exemplaires proviennent de Melun-14 avenue Thiers (15), Fontaine-la-Gaillarde-La Grande Chaume (4) et Villemanoche (Yonne) (1) ; soixante-seize autres exemplaires sont issus du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot. La frappe est attribuée aux Sénons et la datation du Ier s. av. J.-C. jusqu'à la période pré-augustéenne.

La planche AP63P01262, comprend deux autres monnaies gauloises, également figurées dans le rapport de R. Baron en 1962 :

- 14) Potin au bandeau[21].

- *Avers :* anépigraphe. Tête bandée à gauche, les cheveux marqués par trois mèches.

[18] LAMBERT E. - *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, I, 1844, p. 118 et pl. I, n° 16 ; *BN*, p. 127, n° 5714 var ; *ABT* I, p. 170, n° 22 ; SCHEERS S., *op. cit.*, 1971, p. 69-70 et pl. V, n° 38; *DT* I, p. 89, pl. XVIII, n° 406 var.; PIETTE J., DEPEYROT G. 2008, p. 143, n° 1684.

[19] *LT*, pl. XIX, n° 6088; *DT* II, p. 132, pl. XXIII, nos 2582-3; HURE A., *op. cit.*, p. 248; DEPEYROT G. - 2005, V, p. 49-53, pl. I, n° 25.

[20] *BN*, p. 173, n° 7508 var; *LT*, pl. XXX, n° 7508 var; PIETTE J. - 1987, p. 216 (fig. 3, classe V) et 228-9; *RIG*, p. 488-9, n° 320; *DT* II, p. 141, pl. XXV, n° 2636 ; DEPEYROT G. - 2005, V, p. 114-5, n° 129 ; PIETTE J., DEPEYROT G. - 2008, p. 128-9, nos 1159-1234.

[21] *BN*, p. 210-1, nos 9044-9155 ; *LT*, pl. XXXVII, nos 9044, 9078 et 9147 ; HURE A., *op. cit.*, p. 250-2 et 258 ; *DT* I, p. 52, pl. VIII, n° 153 ; DEPEYROT G. - 2005, VII, p. 250-2 et pl. 5, n° 139 ; PIETTE J., DEPEYROT G. - 2008, p. 99-101, nos 55-116 ; NICOLAS D., CHOSSENOT R., CHOSSENOT M., LAMBOT B., *CAG. 08. Les Ardennes*, 2012, p. 92 et fig. 66c (J.-M. DOYEN). Cette monnaie figure aussi dans le rapport de R. BARON (1962, p. 32) [photographies inversées de l'avers et du revers].

- *Revers :* Sanglier enseigne à gauche.

Il s'agit d'un potin rème ou leuque extrêmement courant, avec une centaine d'exemplaires recensés en territoire rème et au total plus de mille-huit-cents exemplaires dénombrés en tenant compte de l'ensemble des variantes. Chez les Sénons, on rencontre ce type à Sens (4), Saint-Clément (Yonne) (2), Châteaubleau (Seine-et-Marne) (4) et Noyen-sur-Seine (1). Au-delà, d'autres exemplaires sont notamment connus à Lumigny (2), en territoire melde, et au sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot (65). La datation proposée s'étend de 100 à 50 av. J.-C.

- 15) Potin à tête casquée et à la rosace[22].

- *Avers :* anépigraphe. Tête casquée à gauche entre deux globules.

- *Revers :* anépigraphe. Cheval ou bouquetin passant à gauche, la queue bifide et la crinière composée de quatre globules ; fleuron entre les pattes.

Il s'agit d'un potin rème courant qui se rapproche de notre numéro 9. Les décomptes indiqués d'exemplaires connus sont généralement confondus malgré des différences évidentes entre les deux types.

Enfin une monnaie ne se trouve que dans le rapport rédigé par R. Baron en 1962 :

- 16) Potin au guerrier courant[23].

- Avers : anépigraphe. Personnage courant à droite, coiffé d'une natte, avec un torque et une lance.

- Revers : anépigraphe. Animal attaquant peut-être un serpent, le tout surmonté d'une fibule.

Ce potin rème est très courant avec plus de mille-deux-cents exemplaires recensés et une large diffusion. Chez les Sénons, ce type est notamment attesté à Sens (1), Boissise-le-Roi (3) et Maincy (1). Au-delà, neuf exemplaires sont connus au sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot. La datation proposée est la fin du II^{ème} s. et le début du I^{er} s. av. J.-C., certains auteurs y voyant toutefois une monnaie inspirée d'un denier césarien et donc plus récente.

Synthèse :

Le témoignage des photographies de 1963 est essentiel pour la connaissance des monnayages gaulois de la région melunaise. Sans vouloir faire ici leur inventaire exhaustif, il faut constater l'indigence des informations les concernant, due à des descriptions souvent sommaires – monnaies du complexe sportif de Dammarie-lès-Lys, monnaies découvertes en Seine en 1869 –, à la réattribution de monnaies gauloises suite aux travaux numismatiques réalisés depuis cent-cinquante ans et à la dispersion de ce mobilier. Le seul ensemble melunais de monnaies gauloises étudié et publié est celui constitué d'environ deux-cents individus – dont cent-soixante-quatorze attribués aux Sénons – issu de la fouille du site du 14 avenue Thiers[24]. Les dix-sept monnaies décrites ici constituent donc le second lot étudié en importance.

Ces monnaies, compte tenu de leur collecte aléatoire et extrêmement localisée, ne sauraient constituer un dépôt complet ; il s'agit, au contraire, d'un échantillon émanant d'un dépôt constitué – au sens propre comme figuré – « au fil de l'eau » et bien plus conséquent, comme le montrent d'ailleurs les nombreuses monnaies romaines et des époques suivantes découvertes dans les mêmes circonstances[25].

---

[22] *BN*, p. 170-1, n^{os} 7388 et suivants ; *LT*, pl. XXX, n^{os} 7388 et 7405 ; *DT* 1, p. 51, pl. VIII, n° 150; DEPEYROT G. 2005, VII, p. 66-70, pl. 1-2, n° 27; PIETTE J., DEPEYROT G. - 2008, p. 122-3, n^{os} 944-51. Cette monnaie est également reproduite dans le rapport de R. Baron (1962, p. 32) [photographies inversées de l'avers et du revers].

[23] *BN*, p. 188, n^{os} 8124-32 ; *LT*, pl. XXXII, n° 8124; *DT* 1, p. 52, pl. VIII, n° 155; DEPEYROT G. - 2005, VII, p. 71-85, pl. 2, n° 29; PIETTE J., DEPEYROT G. - 2008, p. 111-2, n^{os} 397-405. Cette monnaie est uniquement reproduite dans le rapport de R. Baron (1962, p. 32) [photographies inversées de l'avers et du revers].

[24] BLACHE J., COTTARD J., MITTARD P.-H. - « Les monnaies gauloises et romaines recueillies sur le site gallo-romain de l'avenue Thiers, à Melun (S.-et-M.) », *BGASM*, 24-25, 1983-84, 1985, p. 21-42 ; *CAG 77*, II, 2008, p. 830-1, 10*.

[25] FOUCRAY B. (*op. cit.*, p. 99 et 101) classe cet ensemble dans les *« dépôts significatifs »* plutôt que dans les trésors proprement dits.

L'ensemble étudié comprend huit monnaies sénones – quatre bronzes frappés à l'oiseau et quatre potins à la tête d'indien et au cheval – et peut-être deux supplémentaires – potin à la tête joufflue de face et potin à la tête casquée –, soit 47% à 59% de l'ensemble. Cette prépondérance des Sénons se retrouve au 14 avenue Thiers, avec cent-soixante-quatorze monnaies sur cent-quatre-vingt-dix-huit gauloises[26]. Les monnaies rèmes forment le deuxième plus important sous-ensemble avec deux potins –à la tête casquée et à la rosace ; au guerrier courant – voire trois autres – à la tête casquée ; au bandeau ; au sanglier et à la tête humaine coupée –, soit de 11,5% à 29,5% de l'ensemble. Les Carnutes comptent une monnaie certaine – bronze frappé à l'aigle, à l'aiglon et au serpent – et une seconde probable – bronze frappé *PIXTILOS* à la louve et au lézard – soit de 6% à 12% de l'ensemble. Les Parisii sont représentés de manière incertaine par une à trois monnaies, potentiellement attribuables aux Suessions ou les Sénons, pour l'une, aux Véliocasses ou Bellovaques, pour la deuxième, et aux Bellovaques ou aux Rèmes pour la dernière, soit de 6% à 17,5%. Les dix-sept monnaies gauloises représentent environ 7% des deux-cent-trente monnaies signalées par R. Baron et 17% des monnaies de celles attribuées à l'Antiquité, ce qui est important[27].

Cet ensemble est particulièrement intéressant en ce qu'il offre un échantillon varié de monnaies sénones – quatre bronzes frappés à l'oiseau de types distincts et quatre variétés du potin à la tête d'indien et au cheval – ainsi que des monnaies exogènes diversifiées et/ou inédites dans le Melunais – potin à la tête joufflue de face, bronze frappé *PIXTILOS* à la louve et au lézard, bronze frappé à la tête de face et à la swastika, bronze frappé à l'aigle, à l'aiglon et au serpent, série des potins attribués aux Rèmes.

Les monnaies carnutes se rencontrent surtout à proximité de la frontière séno-carnute et sont donc peu fréquentes dans la région melunaise : aucune monnaie carnute n'est ainsi attestée dans l'ensemble recueilli sur le site du 14 avenue Thiers. Des monnaies carnutes sont néanmoins signalées, sans plus de précision, parmi le mobilier numismatique issu du grand bras de la Seine en 1869[28]. L'identification formelle de monnaies carnutes au *gué des Prés* est donc pleine d'intérêt. À l'inverse, les Meldes sont absents au *gué des Prés* alors que leurs monnaies sont attestées à Melun, au 26 rue Dajot et au 14 avenue Thiers, avec un bronze frappé *ROVECA*[29]. Les Parisii, attestés ici de manière incertaine, sont connus à Melun avec une monnaie trouvée sur la place Praslin et un potin exhumé au prieuré Saint-Sauveur[30].

On notera également l'absence significative de monnayages en or et en argent dans cet inventaire numismatique du gué des *Prés du Mée*. Des monnaies en or auraient en revanche été découvertes – il s'agirait de trois statères – au complexe sportif de Dammarie-les-Lys et de nombreux petits globules à la croix sont en outre connus à Maincy[31]. S'agissant des monnaies d'argent, des deniers éduens au nom de *Dumnorix* et d'*Orgetorix* sont réputés avoir été découverts dans le grand bras de la Seine en 1869 et le site du 14 avenue Thiers a pour sa part livré deux deniers séquanes aux légendes *TOGIRIX/TOGIRIX* et *IMIOCI/SAM* – imitation de *Q. DOCI* –, deux deniers au cavalier de la vallée du Rhône *DVRNACOS/AVSCROCOS* et deux deniers rèmes à la légende *ATEVLA/VLATOS*[32].

Parallèlement aux pertes accidentelles lors de la traversée du gué ou encore à l'entretien du dispositif de franchissement de la Seine par adjonction régulière de déchets et matériaux rapportés, les hypothèses du péage et du jet rituel

[26] *CAG 77*, II, p. 830-1, 10*. À Orléans, les proportions sont inversées avec 92% des monnaies identifiées comme carnutes (GRUEl K., CHARNOTET P., TROUBADY M., « Comparaison des faciès monétaires d'Orléans (Loiret), Levroux (Indre) et Châteaumeillant (Cher) », in : *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, 35e suppl. à la RACF*, 2009, p. 123).

[27] BARON R. - *op. cit.*, n. p.

[28] Pour les monnaies trouvées dans la partie sénone du Loiret, voir : M. Provost, *Carte archéologique de la Gaule. 45. Loiret*, 1988, p. 158, 185-7 et 199. Sur la fouille du grand bras de la Seine : *CAG 77*, p. 856, 99*.

[29] BLACHE J., COTTARD J., MITTARD P.-H. - *op. cit.*, p. 30, 38 et 40, n° 185 ; *CAG 77*, p. 838-9, 26* et 32*.

[30] *Place Praslin : CAG 77*, p. 863, 113*. *Prieuré Saint-Sauveur :* DEBATTY B. - « Trente années de découvertes numismatiques au Prieuré Saint-Sauveur », *Histoire et Archéologie du Pays melunais.* 2, 2007, p. 99-100 et 102 (monnaie de type *LT*, pl. XXXI, n° 7820 – DT I, 682).

[31] *Maincy:* FOUCRAY B. - *op. cit.*, p. 91, n° 15; *CAG 77*, I, p. 663-4, 4*.

[32] BLACHE J., COTTARD J., MITTARD P.-H. - *op. cit.*, p. 28-9, 38 et 40, n^{os} *175-6, *178-9 et *181-2 (14 avenue Thiers) ; *CAG 77*, II, p. 856, 99* [grand bras de Seine].

de monnaies ont été envisagées, sans pour autant justifier la présence du reste du mobilier[33]. Outre le *gué des Prés du Mée* et celui du grand bras de la Seine à Melun, déjà évoqué, d'autres points de passage guéables ont livré des monnaies dans le secteur : *gué des Frères Richard*, au niveau du petit bras de Seine à Melun – avec monnaies gauloises –, et gué de La Rochette – sans monnaies gauloises[34].

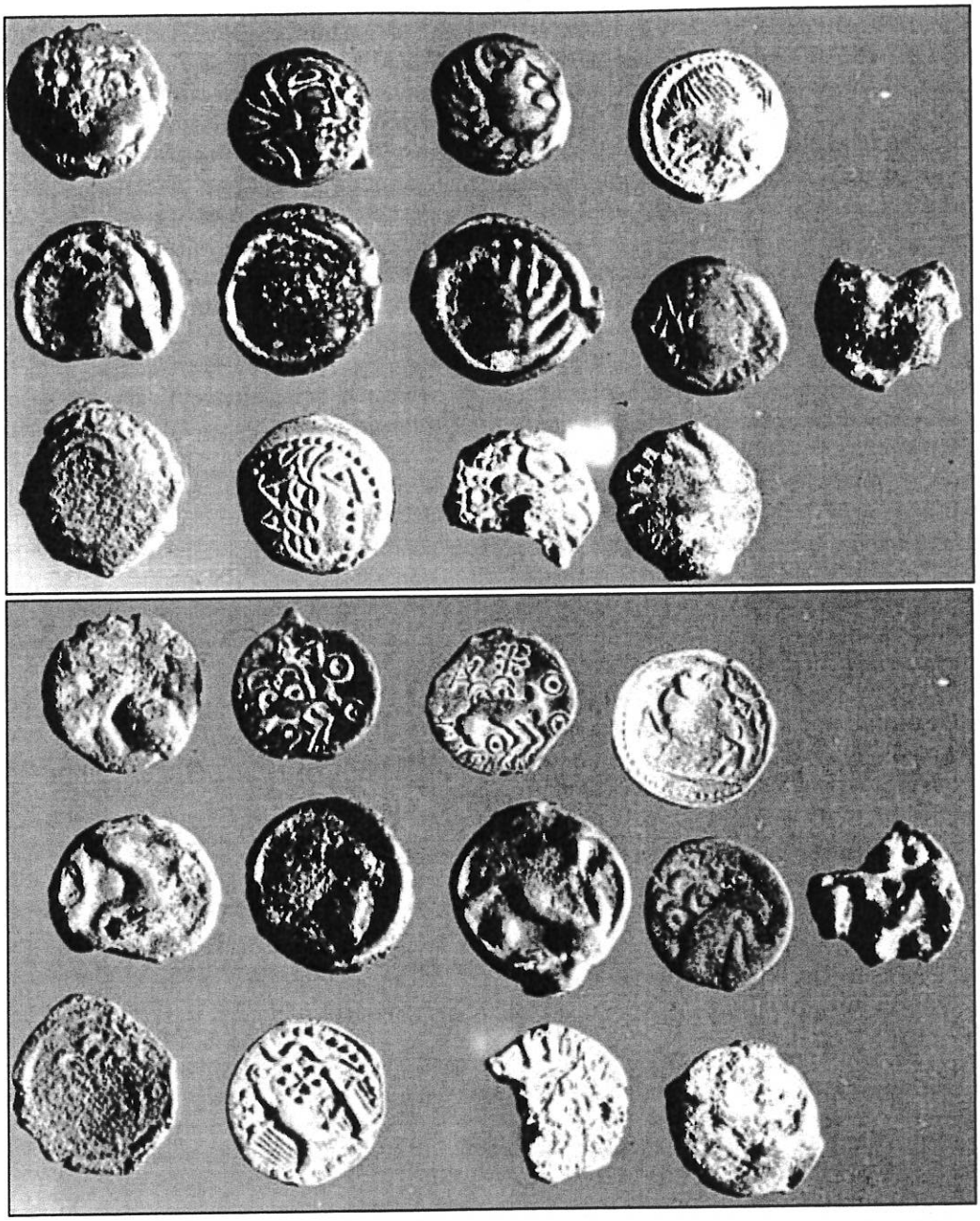
Il y a en général imbrication des monnayages celtiques et romains dans le Melunais, comme sur le site du 14 avenue Thiers, en contexte manifestement augustéen, avec cent-quatre-vingt-dix-huit monnaies gauloises associées à cent-trente-et-une monnaies romaines ou encore au 26 rue Dajot, en association avec un monnayage d'horizon julio-claudien[35]. Il est certain que des monnaies gauloises, et en particulier celles des Sénons, circulent encore au I^er^ s. ap. J.-C.[36]. Dans d'autres cas les monnaies gauloises voisinent avec les monnaies romaines – voire médiévales – au titre de la simple continuité d'utilisation du site sur une période souvent très longue. C'est le cas du lit du grand bras de la Seine qui a livré en 1869 à la fois des monnaies gauloises et romaines des I^er^ – III^ème^ siècles[37] ; c'est manifestement aussi le cas au *gué des Prés*. La série des potins nous ramène à une période plus précoce, fin II^ème^ s.-début du I^er^ s. ap. J.-C., sans qu'il soit possible de dire si ces monnaies coulées traduisent une période d'utilisation précoce du *gué des Prés du Mée* ou si elles se sont trouvées mêlés aux bronzes frappés, plus récents, ou au monnayage gallo-romain. Les monnaies romaines pourront faire l'objet d'un prochain article complémentaire de celui-ci.

Bertrand DEBATTY
Membre du GRAM

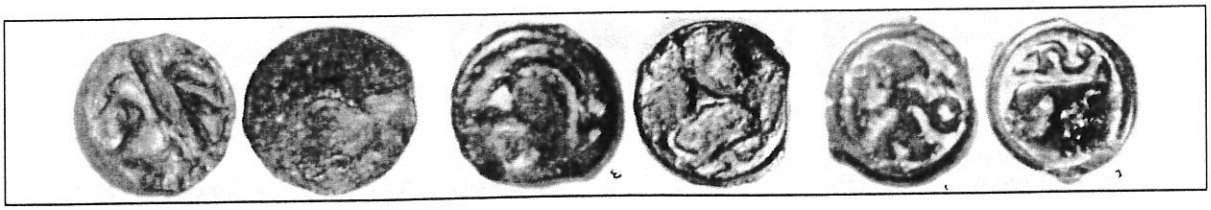
N°	Type	Attribution	Référence
1	Potin anépigraphique à la tête joufflue de face	Parisii, Suessions ou Sénons	DT 2650
2	Bronze frappé *KOIIAKA*	Sénons	DT 2634
3	Bronze frappé *YLLYCCI* au S inversé, variante dégénérée à tête grossière	Sénons	DT 2637
4	Bronze frappé *PIXTILOS* à la louve et au lézard	Carnutes ou Aulerques	DT 2466
5	Potin à la tête d'indien et au cheval	Sénons	DT 2640-5
6	Potin à la tête d'indien et au cheval	Sénons	DT 2640-5
7	Potin à la tête d'indien et au cheval	Sénons	DT 2640-5
8	Bronze frappé GIAMILOS/SIINV	Sénons	DT 2631-2
9	Potin à la tête casquée	Sénons ? Rèmes ?	DT 2647-8
10	Bronze frappé à la tête de face et au swastika	Parisii ou confins bellovaques	DT 406 var.
11	Bronze frappé à l'aigle, à l'aiglon et au serpent	Carnutes	DT 2582-3
12	Bronze frappé YLLYCCI à la rosace	Sénons	DT 2636
13	Potin à la tête d'indien et au cheval	Sénons	DT 2640-5
14	Potin au bandeau	Rèmes ou Leuques	DT 153
15	Potin à la tête casquée et à la rosace	Rèmes	DT 150
16	Potin au guerrier courant	Rèmes	DT 155
17	Potin au sanglier et à la tête humaine coupée	Parisii, Bellovaques ou Rèmes	DT 151

Liste des monnaies gauloises provenant du gué des Prés du Mée.

[33] R. Baron, *op. cit.*, n. p.
[34] *CAG 77*, II, p. 856, 100* [petit bras de Seine : céramique laténienne avec les monnaies] et 996-7 [gué de La Rochette].
[35] *14, avenue Thiers :* BLACHE J., COTTARD J., MITTARD P.-H. - *op. cit.*, p. 21-42 ; *CAG 77*, II, n° 830-1, 10*. *26, rue Dajot : CAG 77*, II, p. 838-9, 32*.
[36] *DT* II, p. 141.
[37] *CAG 77*, II, p. 856, 99*.



Monnaies gauloises du gué des Prés du Mée n^{os} 1-4 (première ligne), 5-9 (deuxième ligne) et 10-13 (troisième ligne (planches AP63P01259 [avers] et AP63P01260 [revers], Ministère de la Culture et de la Communication – diffusion RMN).



Monnaies gauloises du gué des Prés du Mée n^{os} 14, 15 et 16 (Baron 1962, p. 32).

GROUPE DE RECHERCHE

ARCHÉOLOGIQUE MELUNAIS

Siège social : Mairie de Melun

Adresse postale : 16 rue de Sampigny – 77000 Melun

Le G.R.A.M. est une association (loi 1901) d'archéologues bénévoles fondée en 1973 qui a pour but d'effectuer des interventions archéologiques en tout lieu présentant un intérêt historique dans la région de Melun, de protéger, restaurer, aménager le produit des fouilles et sauvetages ainsi effectués, et de les faire connaître au public. Cette association est subventionnée par la Ville de Melun et le Conseil Général de Seine-et-Marne.

Illustrations de couverture : Extrait de la carte de Cassini (milieu XVIII^{ème} s.).
En encadré : Extrait de la carte dite de Peutinger (Bibliothèque Albertine, Vienne, Autriche).

Rappel : *Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproduction strictement réservées à l'usage privé, du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations", "sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 à 429 du code pénal.*

Dépôt légal : 1er trimestre 2017

N° ISSN : 1779-0719